



Communiqué de Presse

Paris, le 21 juin 2010

Etude inédite – La Fédération des Particuliers-Employeurs de France (FEPEM) / IPSOS

Dispositifs fiscaux et sociaux des particuliers-employeurs : les Français réagissent

A l'issue de la publication du rapport de la Cour des comptes sur la politique en faveur de des services à la personne, la Fepem a souhaité connaître la réalité de l'impact des dispositifs fiscaux et sociaux sur le comportement économique des particuliers-employeurs, ainsi que les conséquences de leur éventuelle réduction voire suppression.

- 53%**
(soit 1.8 million de personnes)

des particuliers qui emploient un (ou des) salarié(s) à domicile disent le faire pour **répondre à un besoin de vie essentiel**.
- 76%**
(soit 2.6 millions de personnes)

des particuliers-employeurs estiment que les dispositifs fiscaux et sociaux jouent un **rôle majeur dans leur décision d'employer** un (ou des) salarié(s) à domicile.
- 58%**
(soit 2 millions de personnes)

des particuliers-employeurs affirment que **si ces avantages étaient majorés, ils augmenteraient le nombre d'heures effectuées** par leur(s) salarié(s) **ou le salaire horaire**, et **1/3** d'entre eux envisagerait **d'embaucher des salariés supplémentaires**.
- 42%**
(soit 1.4 million de personnes)

des Français **diminueraient les heures effectuées** par leur(s) salarié(s) **si les dispositifs venaient à être réduits**, et **37%** **cesseraient d'employer ou de déclarer leur salarié**.

*A noter : 57% des personnes employant un salarié pour la garde d'enfant seraient contraintes de **diminuer leur temps de travail** pour garder leur(s) enfant(s) elles-mêmes.*

L'enquête réalisée par l'Institut Ipsos pour le compte de la Fepem¹, du 10 au 15 mai 2010, auprès de 1000 personnes représentatives de la diversité de la population concernée et employant un (ou plusieurs) salarié(s) à domicile, montre que la modification des dispositifs existants aurait des répercussions bien au-delà du secteur des services à la personne.

Les conséquences seraient en effet majeures sur la société française, avec une **remise en question des choix de société autour du travail féminin et de l'égalité des sexes, des solidarités intergénérationnelles et de l'accompagnement de la dépendance**.

¹ Mention obligatoire : étude Fepem

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la Fepem :

« Les résultats de l'enquête menée par l'Institut Ipsos démontrent tout l'enjeu lié au maintien des dispositifs fiscaux bénéficiant aux emplois de la famille. **A l'heure où la France doit faire face à des défis sociaux et sociétaux inédits** (destruction massive d'emplois, vieillissement de la population, augmentation de la dépendance, accroissement du travail féminin), **le modèle économique du particulier-employeur joue un rôle capital aussi bien sur l'emploi** (31.000 emplois créés en 2009, soit 91% du champ des services à la personne, représentant plus de 30% des emplois créés dans l'économie française) **que le maintien sur le marché du travail des femmes ayant de jeunes enfants, ou l'accompagnement des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie** ».

A propos de la Fédération des Particuliers-Employeurs de France :

La Fepem est la seule organisation représentative des 3,5 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,7 million de salariés en France, soit 86% des services à la personne. Elle défend le modèle des emplois familiaux qui accompagnent les citoyens tout au long de leur vie. La Fepem c'est la réponse organisée et professionnelle à l'ensemble des besoins fondamentaux dans la vie privée et familiale.

La Fepem est le porte-parole des particuliers-employeurs et soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes. Elle accompagne également au quotidien par ses conseils et ses services, le particulier-employeur dans la dimension administrative et juridique de sa relation avec son salarié. Elle a participé à la création de nombreux outils de structuration juridique et de professionnalisation du secteur, tels le CESU ou le système PAJE.

Elle est acteur du développement du secteur grâce à :

- un portail de mise en relation des offres et des demandes d'emploi (www.particulieremploi.fr)
- un organisme d'ingénierie de formation et de développement des compétences (www.institut-fepem.fr)
- l'institution de retraite et de prévoyance des emplois de la famille (www.ircem.fr).

Contacts Presse

Fepem

Martial Delpuech

0180189040 / e-mail : mdelpuech@fepem.com